

Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme Mantis de GRICAD

Version août 2019

Préambule

La présente charte vient en complément de la Charte d'usage du Système d'Information de l'Université Grenoble Alpes.

Elle donne des précisions sur les droits et devoirs de chacun dans le cas précis de l'utilisation de la plateforme Mantis de stockage distribué.

Article I : Description du service

- GRICAD met à la disposition de ses utilisateurs un système de stockage distribué accessible depuis ses principales machines de calcul.
- Un des usages de ce système est le mode "Grille" (principalement CiGri), c'est à dire les utilisateurs qui exécutent des calculs mettant en jeu plusieurs plateformes simultanément. Cependant, les accès "hors grille" sont aussi possibles, en particulier lorsqu'un laboratoire a contribué à l'extension du système ou pour des besoins d'archivage afin de soulager des espaces disques locaux.
- Le système est dimensionné pour répondre à de nombreuses requêtes simultanées depuis de nombreux noeuds de calcul. Il est donc composé de plusieurs serveurs distincts assurant ainsi une répartition de charge.
- Les serveurs sont regroupés en "noeuds" de stockage. Les noeuds de stockage sont disposés au plus près (au sens réseau du terme) des machines de calcul afin d'optimiser les transferts de fichiers. Des liaisons réseau rapides (10Gb/s) sont mises en place pour certaines machines, lorsque cela est possible techniquement.
- Des accès à distance depuis les laboratoires sont possible, afin de permettre aux utilisateurs le plus de souplesse possible dans la gestion de leurs données de calcul (génération de données initiales directement dans le système, remontée de données expérimentales issues d'un équipement, récupération des résultats, etc...).
- Des accès à distance depuis l'IDRIS sont aussi possibles

Article II : Quotas

Pour des raisons de simplicité et afin de permettre aux utilisateurs de tester rapidement la solution, tous les utilisateurs de CIMENT disposent de base d'un quota global de **500 giga-octets**.

- L'espace disque total utile actuel est de plus de **1 peta-octets**
- Pour des besoins supérieurs au quota de base, les demandes sont à transmettre à sos-gricad@univ-grenoble-alpes.fr

Article III : Possibilité d'extension

- Les utilisateurs peuvent participer à l'extension du système, c'est à dire qu'ils peuvent contribuer, via leur laboratoire, à l'achat de disques ou de serveurs de stockage supplémentaires qui seront adjoint à la solution.
- Les disques ou serveurs de stockage adjoints par contribution augmenteront la capacité globale du système, sans différenciation. Cependant, les utilisateurs (ou groupe d'utilisateurs) ayant contribué auront leur quota augmenté à la hauteur de la contribution, en nombre de giga-octets **nets**.
- Les utilisateurs (ou groupe d'utilisateurs) ayant contribué pourront utiliser l'ensemble du système sans nécessairement passer par le mode grille.
- Des ressources de stockage dédiées peuvent être mises en place (usage exclusif par un groupe d'utilisateurs)

Article IV : Limitations

- GRICAD n'assure pas les sauvegardes des fichiers. Les utilisateurs ont cependant la possibilité de dupliquer leur données sur plusieurs serveurs sur des sites physiques différents et sont encouragés à le faire pour des données importantes (*réplication*)
- Toutes les ressources de stockage sont gérées en RAID5 et GRICAD dispose de disques de spare afin d'agir rapidement en cas de panne. Cependant, GRICAD ne peut être tenu pour responsable en cas de pertes de données résultant d'une défaillance exceptionnelle.
- Il est rappelé aux utilisateurs que le système RAID ne se substitue pas à des sauvegardes: contrairement aux sauvegardes, un système RAID ne protège pas des erreurs d'effacement de fichiers par maladresse ou des corruptions de données dues aux applications.
- La sécurité des données est assurée dans la limite des possibilités du système utilisé. Les utilisateurs peuvent définir les conditions d'accès à leurs données. GRICAD ne peut être tenu pour responsable du vol de données par un utilisateur non autorisé en cas de mauvaise utilisation du mécanisme de gestion des droits d'accès ou en cas de défaillance du système.

Article V : Engagement des utilisateurs

- Les utilisateurs sont soumis à la charte d'utilisation des ressources informatiques de l'UGA.
- Les utilisateurs s'engagent à ne stocker que des données en relation étroite avec le projet de recherche donnant droit à leur accès aux ressources de GRICAD.
- Les utilisateurs s'engagent à effacer toute donnée obsolète afin de libérer l'espace à un niveau global, indépendamment du niveau d'utilisation de leur quota individuel.
- Les utilisateurs s'engagent à signaler tout dysfonctionnement supposé à sos-gricad@univ-grenoble-alpes.fr
- Les utilisateurs qui auraient des besoins particuliers en terme de protection de leurs données (gestion des droits d'accès, confidentialité) s'engagent à en faire part aux équipes GRICAD afin d'étudier les solutions possibles et d'être convenablement informé du niveau de

protection assuré.